

Services de premiers secours à Paris

Autor(en): **Desforges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 2.50
ÉTRANGER 1 an Fr. 4.—
Le Numéro : 25 Ct.

ANNONCES

SUISSE la ligne 30 Ct.
ÉTRANGER la ligne 40 Ct.
Réclame : 1 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

—>✂ Publication Mensuelle ✂←

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

SERVICES DE PREMIERS SECOURS

A PARIS

En dehors des Sociétés de secourisme, de sauvetage et de la Croix-Rouge, il y a des services permanents de premiers secours organisés par des administrations, des grandes compagnies et des usines. Il est impossible de les signaler ici, mais je citerai cependant à Paris les services des *Abattoirs de la Villette* et du *Bois de Boulogne*. Le poste médical des Abattoirs a soigné en 5 ans, de 1893 à 1898, 2,500 personnes malades ou blessées.

Avec les gardes et les cantonniers du *Bois de Boulogne*, le docteur Ramonat a pu installer en 1892 des postes fixes et des chalets de secours démontables, munis d'un matériel très pratique qui rendent de grands services aux promeneurs victimes d'indispositions ou d'accidents.

Ne devant m'occuper que de Paris,

je ne veux pas parler de l'excellente *Société des Ambulances urbaines de Bordeaux*, fondée en 1890 par le docteur Mauriac, et qui est la seule organisation de secours digne d'une grande ville. Je ne ferai aussi que signaler le poste si pratique et si utile de la *Compagnie du Gaz, au Mans*, ainsi que la chambre de secours installée par la ville de *Courbevoie*. Laisant de côté toutes les tentatives faites en province, j'é vais exposer l'ensemble des secours qu'une personne blessée ou malade peut trouver actuellement à Paris.

En résumé, nous avons maintenant à Paris : 1° un service de secours publics, pour les noyés, les asphyxiés et les blessés, dépendant de la Préfecture de police ; 2° les ambulances urbaines, rattachées à la Préfecture de la Seine ; 3° des hôpitaux et des dispensaires de l'Assistance publique ; 4° des services médicaux permanents et privés organisés par des sociétés, des compagnies de trans-

port, des grandes usines ou des administrations ; 5° des sociétés de sauvetage ou de secourisme, installant, suivant les besoins, des postes volants. Pour les noyés ou les asphyxiés, il y a sur les bords de la Seine ou des canaux, des pavillons parfaitement aménagés ; il y a encore des boîtes et appareils de sauvetage déposés sur les pontons des bateaux-omnibus, dans les établissements de bains chauds et de bains froids, sur les bateaux-lavoirs et chez les éclusiers. Pour les blessés, nous avons les postes de police avec leurs boîtes de pansement, leurs attelles, leurs brancards, où les soins sont donnés par les agents, et quand c'est nécessaire, par un médecin spécialement requis. Il y a surtout les hôpitaux, qui ont un interne de garde pour les soins d'urgence. Certains dispensaires sont organisés pour secourir les blessés. La nuit, il suffit de s'adresser au poste de police du quartier et même au poste-vigie, pour obtenir la visite d'un médecin inscrit sur la liste du service de nuit. Les transports sont effectués par des voitures d'ambulances ou des brancards.

Le Secourisme, tel qu'il est.

Nous savons ce qu'il y a, voyons ce qui se passe, étudions le *secourisme, tel qu'il est*. Une personne est blessée dans la rue : immédiatement on la conduit à la pharmacie voisine. C'est l'usage et c'est fâcheux, puisque le pharmacien ne doit pas, de par la loi, soigner un malade. Le pourrait-il, ce serait regrettable, puisqu'il n'est ni compétent, ni outillé pour cela : sa boutique n'est pas un

poste de secours. Il va donc se débarrasser le plus vite possible du blessé, en téléphonant aux ambulances urbaines, ou plutôt, en envoyant chercher une voiture par un agent. Exceptionnellement il fait appeler un médecin, qui s'empresse également d'ordonner le transport à l'hôpital, n'ayant ni la place, ni les moyens pour faire un pansement convenable. Quelquefois, la victime est conduite au poste de police du quartier. Pour la soigner, il y a des agents « qui sont de braves gens », mais qui ne savent pas et ne peuvent pas panser une plaie, arrêter une hémorrhagie, immobiliser une fracture, etc. Pour la coucher, il y a un matelas infect, suffisant pour l'ivrogne qui passera la nuit au poste, mais dangereux pour les blessures. Les médicaments et les objets de pansement sont renfermés dans une boîte de secours, parfaite au point de vue administratif, détestable pour un chirurgien. Il y a enfin, pour le transport, des brancards, à roues ou à bras, dont on peut dire qu'ils sont sales et qu'ils tiennent de la place. Malgré l'écriteau officiel : « Secours aux blessés », je crois qu'il est impossible et qu'il serait dangereux de soigner un blessé dans un poste de police, à Paris.

Nous voici à l'hôpital, nous y trouvons l'interne de garde qui est souvent remplacé par un externe de première année. Si le cas est grave et nécessite une opération importante et immédiate, que fera l'élève de garde ? Il prévient le Directeur qui fera appeler un des chirurgiens de l'hôpital ou le chirurgien qui sera de service pour tous les hôpitaux de

Paris. L'un sera peut-être absent et l'autre déjà occupé. D'ailleurs, la salle d'opération n'est pas préparée, ni chauffée, ni éclairée, les instruments et les objets de pansement n'ont pas été stérilisés, les infirmiers sont retenus par d'autres occupations. Il sera donc parfois impossible de pratiquer d'urgence une opération nécessaire, comme dans les accidents graves de l'abdomen ou du crâne. En dehors des hôpitaux, ce n'est pas dans les pharmacies, dans les postes de police ou dans les ambulances improvisées que l'on peut soigner les nombreux accidents de la rue, du chantier ou de l'usine. Comme il y a environ quinze mille blessés chaque année à Paris, il serait peut-être urgent d'aviser.

Voyons maintenant le secourisme, *tel qu'il devrait être.*

Le Secourisme tel qu'il devrait être.

Ceux qui se sont occupés, comme le docteur Marcel Baudoin, de l'assistance chirurgicale dans les grandes villes, sont partisans des ambulances américaines. L'assistance doit être compétente et instantanée. Elle comprendra trois organismes : 1^o des avertisseurs d'accidents, comme ceux des pompiers ; des postes d'ambulances, avec voitures spécialement aménagées, pouvant transporter rapidement un médecin vers le blessé ; 3^o des pavillons particuliers dans les hôpitaux, avec chirurgien de garde et personnel autonome, ou plutôt des hôpitaux dits « de prompt secours » avec salle d'opération sous pression et un chirurgien de garde assisté d'infirmiers spécialisés. Cette orga-

nisation n'est pas une utopie puisqu'elle existe depuis trente ans dans les principales villes d'Amérique.

Nous ne croyons pas cependant la voir bientôt à Paris et nous pensons qu'il faut s'adresser davantage à l'initiative privée. Rien ne peut remplacer le dévouement volontaire de l'homme de cœur et de bonne volonté. Quelle que soit la rapidité des ambulances, il y a toujours des soins utiles à donner en attendant l'arrivée du médecin ; pour ranimer un asphyxié, pour arrêter une hémorragie grave, il faut une assistance immédiate qui ne peut venir que d'un passant devenu secouriste. A l'atelier, c'est un ouvrier qui se précipite pour soigner son camarade blessé par une machine. A la maison, c'est la mère qui panse le doigt de son enfant atteint d'une coupure qui saigne. Dans la rue, c'est un promeneur qui donne les premiers soins à une dame frappée de syncope ou de crise de nerfs. Sur le canal, c'est un marinier qui retire de l'eau un noyé et parvient à le ranimer. Tous ces actes sont spontanés et instinctifs ; nous devons nous efforcer de ne les rendre jamais dangereux.

J'estime donc qu'à côté d'un service de *secours publics*, il y a place à Paris pour un *secourisme privé*, tantôt collectif, dans les ambulances volantes, tantôt individuel, en tout lieu, à toute heure et pour tous les accidents. Nous pouvons dès maintenant nous grouper et former trois grandes fédérations. Les uns, sous le drapeau de la Croix-Rouge, vont préparer pour les lendemains de bataille, des *infirmières* et des *brancardiers*. Les autres,

luttant contre la tempête ou l'incendie, formeront la phalange héroïque des *sauveteurs*. Et nous qui, sans argent, sans espoir de récompense, sans promesse de galon ou de médaille, avons su réunir tant de dévouements obscurs, pourquoi ne serions-nous pas l'armée bienfaisante et pacifique des *secouristes* de France ?

D^r DESFORGES,
Président du Comité médical de la « Société
des Secouristes Français ».

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous devons porter à votre connaissance que la Section de Lausanne s'est vue dans l'obligation de repourvoir au remplacement de notre secrétaire central, Eug. Arnaud, caporal, en la personne de *Alfred Testaz*, infirmier.

Par la même occasion nous vous informons que, conformément à la dernière assemblée des délégués, relativement à l'ordre du jour n° 12, la Commission de travaux de concours de Sections est composée des Sections de : Liestal, St-Gall, Fribourg, Genève, et du soussigné, au nom du Comité central. La Commission a eu sa première séance le 2 courant à Olten ; elle s'occupe sérieusement de son mandat et vous rapportera à la prochaine assemblée à Glaris.

A titre de renseignement, nous devons vous dire que notre Comité a confirmé le même Jury que l'exercice

écoulé pour les travaux de concours écrits. Ce sont MM. les D^{rs} Isler, col. ; Kohler, col. ; de Montmollin, col. ; Narbel, capitaine, qui en font partie, ainsi que Th. Wyttenbach, sergent, notre vice-président.

Croyez, chers Camarades, à nos sentiments cordiaux.

Lausanne, le 18 octobre 1904.

Au nom du Comité central :
Le Président,
P. DELACRAUSAZ.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Nous lisons dans le *Jura Bernois* du 15 octobre :

Samaritains.

La section de St-Imier a eu son exercice de campagne jeudi 6 courant dès 7 heures du soir sur le Sonnenberg. C'était un exercice de nuit et par quel temps ! Terrain glissant, nuit noire, pluie et vent ; aussi était-ce un exercice absolument pratique.

La supposition était la suivante : Dans des maisons en construction, un mur s'était écroulé, faisant huit victimes. Une équipe de plusieurs samaritains se dirige avec des brancards vers le lieu de l'accident, fait les pansements sommaires d'urgence et transporte les blessés à l'Hôtel des Eloyes ; là un poste de secours est organisé par les Samaritaines qui s'appliquent à faire les pansements complets. Il y a des fractures, des hémorragies, etc., et M. le Dr Miéville vient examiner le travail fait.